

COOPERATION AVEC D'AUTRES ELEMENTS DU SYSTEME DU TRAITE SUR L'ANTARCTIQUE

10.1 Des experts sur le contrôle de l'environnement en Antarctique se sont réunis pour la première fois à Buenos Aires, en Argentine, du 1^{er} au 4 juin 1992. La CCAMLR était représentée par le président qui a soumis un bref rapport à la Commission. Par ailleurs, celle-ci a noté que lors de la réunion, il avait été recommandé que le contrôle de l'environnement en vertu du Traité sur l'Antarctique et du nouveau Protocole du Traité sur l'Antarctique sur la protection de l'environnement fasse l'objet d'une coopération étroite, lorsque cela s'avère nécessaire, avec les activités de la CCAMLR.

10.2 La CCAMLR a été invitée à assister à la dix-septième réunion consultative du traité sur l'Antarctique qui se tiendra à Venise du 11 au 20 novembre 1992. La Commission a décidé d'être représentée à la prochaine réunion consultative du traité sur l'Antarctique par l'Italie.

10.3 Il a été suggéré d'envisager la représentation régulière de la Commission aux réunions du traité sur l'Antarctique par l'intermédiaire de son secrétaire exécutif. Cette question fera l'objet de discussions au cours de la réunion du SCAF, pendant la douzième réunion de la CCAMLR.

10.4 Lors de la présentation du rapport (CCAMLR-XI/BG/9, Rév.1), l'observateur du SCAR, le Dr J. Croxall (Royaume-Uni), a brièvement fait part des questions soulevées lors de la douzième réunion du SCAR (juin 1992, Argentine) présentant un intérêt particulier pour la CCAMLR. La Commission a noté que le rapport avait fait l'objet de discussions intenses au sein du Comité scientifique (SC-CAMLR-XI, paragraphes 10.8 à 10.15).

10.5 La prochaine réunion du SCAR sera tenue en Italie en 1994. La Commission a noté les commentaires de l'observateur du SCAR concernant les dispositions prises pour la participation d'observateurs officiels et de la CCAMLR aux réunions du SCAR et a demandé au secrétaire exécutif de discuter cette question avec le secrétaire du SCAR.